

FICHE PRATIQUE – CP5

**MARCHES PUBLICS SEUILS DE PROCÉDURE ET DE PUBLICITÉ 2024
POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LEURS ÉTABLISSEMENTS/GROUPEMENTS**

POUVOIRS ADJUDICATEURS**F O U R N I T U R E S E T S E R V I C E S**

jusqu'à 40 000 € HT	De 40 000 € HT à 221 000 € HT	Au-delà de 221 000 € HT
SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE	MARCHE A PROCÉDURE ADAPTÉE	PROCÉDURE FORMALISÉE
Publicité non obligatoire	BOAMP et/ou JAL	BOAMP+JOUE
T R A V A U X		
jusqu'à 100 000 € HT (1)	De 100 000 € HT à 5 538 000 € HT	Au-delà de 5 538 000 € HT (2)
SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE	MARCHE A PROCÉDURE ADAPTÉE	PROCÉDURE FORMALISÉE
Publicité non obligatoire	BOAMP et/ou JAL	BOAMP+JOUE

ENTITES ADJUDICATRICES**F O U R N I T U R E S E T S E R V I C E S**

jusqu'à 40 000 € HT	De 40 000 € HT à 443 000 € HT	Au-delà de 443 000 € HT
SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE	MARCHE A PROCÉDURE ADAPTÉE	PROCÉDURE FORMALISÉE
Publicité non obligatoire	BOAMP et/ou JAL	BOAMP+JOUE
T R A V A U X		
jusqu'à 100 000 € HT (1)	De 100 000 € HT à 5 538 000 € HT	Au-delà de 5 538 000 € HT (2)
SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE	MARCHE A PROCÉDURE ADAPTÉE	PROCÉDURE FORMALISÉE
Publicité non obligatoire	BOAMP et/ou JAL	BOAMP+JOUE

(1) jusqu'au 31/12/2024 conformément au décret n°2022-1683 du 28/12/2022 portant diverses modifications du code de la commande publique (sous condition du respect des modalités de l'article 142 de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique)

(2) possibilité de passer un MAPA pour certains lots et/ou certains marchés selon les conditions de l'article R2123-1 du code de la commande publique (CCP)